



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°11
Réunion du 14 novembre 2024

Animateur : M. SABANI (CD)

Présents : Mme BENOIST LUCY (CD)
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE)

Excusé : M. BORDET (CD)

Assist(e)s : Mmes LOMON - LE MOEL (service civique) - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items





**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 08/11/2024 au 17/11/2024					
Dossier N°151	08/11/2024	540588	STADE Français	Réception courriel concernant une amende pour forfait avisé hors délais.	Suite à une erreur administrative, la 3CD annule l'amende de 30€ "1er forfait avisé hors délais" mise sur le PV CCCD du 07/11/2024. U16 D5 poule B du 03/11/2024 - n°28425389 STADE Français 22 / SEVRES FC 92 23
Dossier N°152			3CD	Forfaits du club de SCEAUX : ANCIENS D5 du 03/11/2024 – n°28260885 SCEAUX FC 31 / AS SEVRIENNE PORTUGAIS 31 U16 D5 poule C du 03/11/2024 - n°28425719 FONTENAY AUX ROSES 21 / SCEAUX FC 22	Suite à une erreur administrative, la 3CD annule l'amende de 30€x2 "1er forfait avisé hors délais" mise sur le PV CCCD du 07/11/2024.
Dossier N°153	09/11/2024	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé hors délais : U14 D5 POULE B du 09/11/2024 - n°28434928 MEUDON AS 23 / CHATILLONNAIS SCM 21	CHATILLONNAIS SCM 21 : -1 Point (0 but) MEUDON AS 23 : 3 points (5 buts) 2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 21 Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de CHATILLONNAIS SCM 21
Dossier N°154	10/11/2024	500051	ACBB	Forfait avisé hors délais : ANCIENS +45ans du 10/11/2024 - n°29730769 MONTROUGE FC 92 31 / ACBB 33	ACBB 33 : -1 Point (0 but) MONTROUGE FC 92 31 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe ACBB 33 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°155	11/11/2024	542392	JEUNES ANTONY	Nous informe de leur forfait général en U18 D4.	La 3CD prend note du forfait général de l'équipe 1 des JEUNES D'ANTONY en U18 D4. Forfait Général Amende 200€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°156	12/11/20224		3CD	Réception du procès-verbal de la commission régionale de discipline 06/11/2024 décidant : - une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U18 1 de RUEIL MALMAISON à compter du 9 décembre 2024, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de Rueil Malmaison	La 3CD demande au club de RUEIL MALMAISON FC de transmettre un terrain de repli, en dehors de la commune de Rueil Malmaison, pour la rencontre ci-dessous au plus tard le mercredi 11 décembre 2024. U18 D1 du 15/12/2024 – n°28383636 RUEIL MALMAISON FC 21 / PUTEAUX CSM 21
Dossier N°157	12/11/20224		3CD	Réception FDM papier, forfait non avisé FONTENAY AUX ROSES : U14 D5 POULE A du 02/11/2024 - n°28434864 FONTENAY AUX RISES 23 / CSM CLAMART 21	FONTENAY AUX ROSES 23 : -1 Point (0 but) CSM CLAMART 21 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 23 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de FONTENAY AUX ROSES 23
Dossier N°159	12/11/2024	580667	FUTSAL PAULISTA	Réception courriel de la ville de Clichy informant de l'indisponibilité du gymnase Georges Racine du 15 au 17 novembre 2024.	La 3CD prend note est reportée à une date ultérieure : FUTSAL U15 du 16/11/2024 – n° 29729857 FUTSAL PAULISTA 1 / NEUILLY FC 92 1
Dossier N°160	12/11/2024	564557	SURESNES FUTSAL	Réception courriel de la ville de Suresnes nous informant d'une coupure d'eau au gymnase Bertly du 16/11/24 14h au 17/11/24 12h. Le club souhaite reporter la rencontre : FUTSAL D1 du 16/11/2024 - n°28261709 SURESNES FUTSAL 1 / GENNEVILLERS SOCCER 1	La 3CD prend note et reporte la rencontre à une date ultérieure.
Dossier N°161	12/11/2024		3CD	Réception FMI, rencontre non jouée suite au manque d'un 2ème dirigeant majeur pour le club des CHEMINOTS. U18 D3 du 10/11/2024 - n°28385883 VANVES STADE 21 / CHEMINOTS OUEST AS 21	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°162 FOOT EDUCATIF	06/11/2024	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Forfait avisé : U13 Poule G du 09/11/2024 – n°29941292 CHEMINOTS OUEST L AS 1 / GARCHES VAUCR 1	1er Forfait avisé de l'équipe U13 Poule G de GARCHES VAUCR 1.
				Forfait avisé : U13 Poule H du 09/11/2024 – n°29941438 CHEMINOTS OUEST L AS 2 / GARCHES VAUCR 2	1er Forfait avisé de l'équipe U13 Poule H de GARCHES VAUCR 2.
Dossier N°163 FOOT EDUCATIF	08/11/2024	539013	RACING CFF	Forfait avisé hors délais : U10 Poule A du 09/11/2024 - n°29735873 ISSY FC 6 / RACING CLUB France 5	1er Forfait de l'équipe U10 Poule A de RACING CLUB France 5. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°164	08/11/2024		3CD	U15F à 8 du 09/11/2024 - n°29773035 GPSO 92 ISSY 3 / COURBEVOIE SPORTS2	Suite à un doublon de match, La 3CD reporte la rencontre à une date ultérieure fixée par la commission. U15F à 8 du 09/11/2024 - n°29773035 GPSO 92 ISSY 3 / COURBEVOIE SPORTS 2
Dossier N°165	08/11/2024	500038	ASNIERES FC	Nous informe d'un doublon de match le 10/11/2024, un match de Coupe Gambardella et un match de championnat.	Suite à un doublon de match le 10/11/2024 un match de Coupe Gambardella et un match de championnat, La 3CD reporte la rencontre au dimanche 22 décembre 2024. U18 D2 du 10/11/2024 -n° 28384790 GARENNE COLOMBES AF 2 / ASNIERES FC 1
Dossier N°167	13/11/2024		3CD	Réception courriel arbitre officiel nous informant que la rencontre n'a pas été jouée pour absence de dirigeant licencié. U14 D5 poule A du 09/11/2024 - n°28434832 MONTROUGE FC 92 6 / ANTONY FOOT EVOLUTION 3	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°168	14/11/2024		3CD	Forfaits du club de Nanterre Ajsc : U13 Poule C du 12/10/2024 – n°29741534 MEUDON A.S. 3 / NANTERRE AJSC 1 U13 Poule D du 12/10/2024 – n°29741742 MEUDON A.S. 4 / NANTERRE AJSC 2	Suite à une erreur administrative, la 3CD annule l'amende de 30€x2 "1er forfait avisé hors délais" mise sur le PV CCCD du 17/10/2024.
Dossier N°169			3CD	Forfait non avisé de RACING CFF : U13 Poule D du 09/11/2024 – n°29741745 ISSY FC 6 / RACING CLUB FRANCE 4	1er Forfait de l'équipe U13 Poule D de RACING CLUB France. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°170			3CD	Forfait non avisé de COLOMBES LSO : U12 Poule A du 09/11/2024 – n°29743324 CHATILLONNAIS SCM 2 / COLOMBES LSO 1	1er Forfait de l'équipe U12 Poule A de COLOMBES LSO 1. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°171			3CD	Forfait non avisé de VOLTAIRE CHAT. M. SS 2 : U12 Poule B du 09/11/2024 – n°29743524 LEVALLOIS SC 2 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 2	1er Forfait de l'équipe U12 Poule B de VOLTAIRE CHAT. M. SS 2. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°173	14/11/2024	550679	MONTROUGE FC 92	Demande de dérogation : - dérogation U13F et U15F à 15h30	Accord de la 3CD
Dossier N°174	14/11/2024	500005	CLICHY S/SEINE	Demande de dérogation : - U14 D2 au stade Nelson Mandela à 17h00 - U14 D5 poule F équipe 5 stade Georges Racine à 17h00 - U14 D5 poule E équipe 4 stade Georges Racine à 15h00 - U14 D5 poule D équipe 3 stade Nelson Paillou à 15h00	Accord de la 3CD

Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au mercredi soir précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le jeudi précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le vendredi précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

Sanctions financières suite aux demandes Footclubs Week-end du 2 et 3 novembre 2024 et 9 et 10 novembre 2024

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
U14 D5 POULE D	29707628	NEUILLY O. 3 - ST CLOUD FC 2	02/11/2024 à 13H30	NEUILLY O. 3	24/10/2024	X	ST CLOUD FC 2	150 €	NON REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H QUI PRECEDENT LE MATCH
SENIORS D5 POULE A	28424185	VILLE D'AVRAY US 2 - LES PETITS PAINS 2	03/11/2024 A 16H30	VILLE D'AVRAY US 2	29/10/2024	X	LES PETITS PAINS 2	150 €	NON REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H QUI PRECEDENT LE MATCH
U14 D4	28417111	RUEIL MALMAISON FC 3 - MALAKOFF USM 1	09/11/2024 A 13H	RUEIL MALMAISON FC 3	18/10/2024	X	MALAKOFF USM 1	150 €	NON REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H QUI PRECEDENT LE MATCH

II. FDM/FMI MANQUANTES

- PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Date de match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D5	Poule F	28435349	09/11/2024	24	Asnieres Fc	23	Sevres F.C. 92
U14 D5	Poule A	28434831	09/11/2024	23	Fontenay Aux Roses	21	Metro Trans. Us
Futsal D1	Poule Unique	28261658	09/11/2024	2	Issy Fc	1	Les Petits Pains
Anciens D2	Poule Unique	28259896	10/11/2024	31	Neuilly O.	32	Nanterre Es

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Date de match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U10	Poule O	29740355	09/11/2024	24	Bagneux Com	24	Meudon A.S.
Critérium U12	Poule A	29743322	09/11/2024	23	Bagneux Com	21	Gennevilloise Es
Critérium U10	Poule D	29736535	09/11/2024	24	Boulogne Bil. Ac	24	Nanterre Es
Critérium U10	Poule M	29740087	09/11/2024	22	Boulogne Bil. Ac	22	Nanterre Es
Critérium U10	Poule N	29750486	09/11/2024	25	Boulogne Bil. Ac	25	Nanterre Es
Critérium U12	Poule I	29745729	09/11/2024	22	Csm Clamart Foot	22	Plessis Robinson Fc
Critérium U12	Poule D	29743848	09/11/2024	21	Garches Vaucr	21	Malakoff Usm
Critérium U12	Poule E	29744065	09/11/2024	22	Garches Vaucr	22	Malakoff Usm
Critérium U10	Poule B	29736293	09/11/2024	25	Issy Fc	23	Voltaire Chat. M. Ss
Critérium U11	Poule F	29741305	09/11/2024	4	Issy Fc	1	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U11	Poule G	29741451	09/11/2024	5	Issy Fc	2	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U13	Poule C	29741537	09/11/2024	5	Issy Fc	3	Racing Club France
Critérium U11	Poule H	29741659	09/11/2024	6	Issy Fc	3	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U11	Poule K	29742611	09/11/2024	3	Issy Fc	3	Fontenay Aux Roses
Critérium U13	Poule F	29742013	09/11/2024	3	Levallois Sc	2	Voltaire Chat. M. Ss
Crit U13 Féminines	Poule B	29781041	09/11/2024	1	Montrouge F.C. 92	1	Antony Foot Evolutio
Critérium U11	Poule F	29741303	09/11/2024	4	Nanterre Es	4	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule G	29741449	09/11/2024	5	Nanterre Es	5	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule H	29741657	09/11/2024	6	Nanterre Es	6	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule I	29742320	09/11/2024	1	Nanterre Es	1	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule K	29742609	09/11/2024	3	Nanterre Es	3	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule J	29747836	09/11/2024	2	Nanterre Es	2	Boulogne Bil. Ac
Critérium U13	Poule A	29754378	09/11/2024	5	Nanterre Es	1	Villeneuve Garenne
Critérium U13	Poule G	29754520	09/11/2024	1	Plessis Robinson Fc	5	Colombienne Foot
Critérium U10	Poule A	29735876	09/11/2024	24	Racing Club France	21	Gennevilloise Es
Critérium U10	Poule C	29736427	09/11/2024	21	Racing Club France	21	Aca
Critérium U10	Poule D	29736536	09/11/2024	22	Racing Club France	22	Aca
Critérium U13	Poule A	29740988	09/11/2024	2	Sceaux Fc	3	Nanterre Ajsc
Critérium U13 Label	Poule B	29740805	09/11/2024	1	St Cloud Fc	1	Levallois Sc

Critérium U10	Poule J	29739819	09/11/2024	23	Suresnes J.S.	23	Rueil Malmaison Fc
Critérium U10	Poule K	29739909	09/11/2024	24	Suresnes J.S.	24	Rueil Malmaison Fc
Critérium U12	Poule C	29743669	09/11/2024	23	Suresnes J.S.	23	Neuilly O.
Critérium U12	Poule F	29744438	09/11/2024	21	Villeneuve Garenne	23	Boulogne Bil. Ac
Critérium U12	Poule H	29745627	09/11/2024	23	Villeneuve Garenne	25	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule K	29742610	09/11/2024	3	Voltaire Chat. M. Ss	3	Malakoff Usm
Critérium U11	Poule J	29747837	09/11/2024	2	Voltaire Chat. M. Ss	2	Malakoff Usm

FICHES DEFI TECHNIQUE

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

09/11/2024 n°29742698 SEVRES F.C. 92 1/ STADE FRANCAIS 1

09/11/2024 n°29742699 ISSY FC 2/ CHATILLONNAIS SCM 1

09/11/2024 n°29742701 SCEAUX FC 1 / BAGNEUX COM 2

09/11/2024 n°29742700 CSM CLAMART FOOT 1

U12 Espoir Poule B

09/11/2024 n°29742877 ST CLOUD FC 1/ LEVALLOIS SC 1

09/11/2024 n°29742880 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / GENNEVILLIERS CSM 2

U12 Espoir Poule C

09/11/2024 n°29742988 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1/ VANVES STADE 1

09/11/2024 n°29742986 VOLTAIRE CHAT. M. SS 1/ CHAVILLE FC 1

09/11/2024 n°29742987 RUEIL MALMAISON FC 2 / FONTENAY AUX ROSES 1

U13 Label Poule A

09/11/2024 n°29740626 SEVRES F.C. 92 1/ STADE FRANCAIS 1

09/11/2024 n°29740627 ISSY FC 2 / CHATILLONNAIS SCM 1

09/11/2024 n°29740625 BOULOGNE BIL. AC 2 / COLOMBIENNE FOOT ES 1

09/11/2024 n°29740628 MEUDON A.S. 2 / CSM CLAMART FOOT 1

09/11/2024 n°29740629 SCEAUX FC 1 / BAGNEUX COM 2

U13 Label Poule B

09/11/2024 n°29740808 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / GENNEVILLIERS CSM 1

09/11/2024 n°29740806 RACING CLUB FRANCE 2 / GARENNE COLOMBES AF 1

09/11/2024 n°29740805 ST CLOUD FC 1 / LEVALLOIS SC 1

FICHES PLATEAUX

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6

09/11/2024 ANTONY FOOT EVOL

09/11/2024 JEUNES D'ANTONY ASS

09/11/2024 SEVRES FC

Commission centrale des compétitions départementales et sous/commission de la F.M.I.

Procès-Verbal n° 5
Réunion du 14 Novembre 2024

Animateur : M. G. DELORME

P.V. adopté par voie électronique

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr> et **uniquement sur ce site**

Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.

L'absence de préparation sur ce site est amendable

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

II. Courrier des clubs

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

Aucune F.M.I. ne peut être faite dans le cas de deux équipes du même club.

Feuille papier obligatoire dans ce cas de figure.

III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

- F. C. ISSY – U 18. D3 – n° 28385881
- A.S. FONTENAY – U 18. D – n° 28389913
- F. C. CHAVILLE– U 11 F. – n° 29754144
- A.S. MEUDON – U 18. D2 – n° 28384791
- F. C. PLESSIS ROBINSON – U 11. Poule O – n° 29743757
- STADE FRANCAIS – U 16. D5 B – n° 28425359

IV. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

- NANTERRE J.S.C. – Seniors. D2 – n° 28409764
- J.S. SURESNES – U 16 D 3. – n° 28397619
- F.C. RUEIL– U 13 F. – n° 29765786
- VILLENEUVE la GARENNE – Anciens. D1 – n° 28259766
- MALAKOFF U S M – Seniors. D2 – n° 28409763
- F.C. BOURG LA REINE – Seniors. D4 – n° 28409942
- F. C. RUEIL – U 18. D1 – n° 28383601
- F.C. BOURG LA REINE – U 16. D4 – n° 28397910
- MONTRouGE F C 92 – U 16. D5 C – n° 28425692
- SEVRES F.C. 92 – U 15. D1 – n° 28427084
- F.C. ASNIERES – U15 D1 – n° 28427085

V. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 26/11/2024 à 12h au district.

Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe

- F.C. ISSY – Futsal D 1 – n° 28261721
- F.C. SAINT CLOUD – U14 D 5 D – n° 2436508 (trop tardive)
- G.P.S.O. ISSY – U15 F. – n° 29773035
- F.C. RUEIL – U14 D2 – n° 29252414
- A.S. FONTENAY – U14 D5 A – n° 28434831
- MONTRouGE F C 92 – U14 D5 A – n° 28434832
- F.C. RUEIL – U14 D5 E – n° 28435217
- F.C. ASNIERES – U14 D5 Poule C – n° 28435152

Cas n° 4 – Absence de récupération de la rencontre

ARARAT ISSY – CDM – n° 28259541
F.C. CHAVILLE – U14. D2 – n° 29252413
F.C. RUEIL – U14 D2 – n° 29252414
A.S. FONTENAY – U14 D5 A – n° 28434831
MONTROUGE F C 92 – U14 D5 A – n° 28434832
F.C. RUEIL – U14 D5 E – n° 28435217
A.C. ASNIERES – U14 D5 Poule C – n° 28435152

FOOTBALL EDUCATIF

Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe

A.S. CHEMINOTS OUEST – U12 Poule A – n° 29743325
CSM GENNEVILLIERS – U12 Poule C – n° 29743668
U.S.M. MALAKOFF – U12 Poule C. – n° 29743668
USM MALAKOFF – U12 Poule E – n° 29744065
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – U12. Poule F – n° 29744438
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – U12 Poule H – n° 29745627
F.C. SCEAUX – U13 Poule A – n° 29740988
NANTERRE J.S.C. – U13 Poule A – n° 29740988
VILLENEUVE LA GARENNE – U13 Poule A – n° 29754378
COM BAGNEUX – U13 Poule B – n° 29741183
USA CLICHY – U13 Poule B – n° 29741186
RACING CLUB FRANCE – U13 Poule C. – n° 29741537
NANTERRE J.S.C. – U13 Poule C – n° 29741539
NANTERRE J.S.C. – U13 Poule D – n° 29741747
AS VOLTAIRE CHATENAY– U13. Poule E – n° 29741922
AS VOLTAIRE CHATENAY– U13. Poule F – n° 29742013
GARENNE COLOMBES – U13 Poule G – n° 29754517
GARENNE COLOMBES – U13 Poule H – n° 29754697
SEVRES FC 92 – U13 LABEL. Poule A – n° 29740626
F.C. SAINT CLOUD – U13 LABEL. Poule B – n° 29740805
GENNEVILLIERS CSM– U13 LABEL Poule B – n° 29740808
MONTROUGE F.C. 92 – U13 F – n° 29781041
ANTONY FOOTBALL EVOLUTION – U13 F – n° 29781041
F C RUEIL– U13 F – n° 29765786 – trop tardive
F.C. SCEAUX– U11. Poule B – n° 29740535
AS CHEMINOTS OUEST– U11. Poule B – n° 29740537
FC SCEAUX – U11 Poule C – n° 29740715
AS CHEMINOTS OUEST – U11 Poule C – n° 29740717
F C RUEIL– U11 Poule F – n° 29741301 – trop tardive
NANTERRE ES – U11 Poule F – n° 29741303
F.C. ISSY – U11 Poule F – n° 29741305
F.C. ISSY – U11 Poule G – n° 29741451
U S A CLICHY– U11 Poule H – n° 29741659
ANTONY FOOTBALL EVOLUTION – U11 Poule K – n° 29742607
AS FONTENAY – U11 Poule K – n° 29742611
AS CHEMINOTS OUEST– U10 Poule A – n° 29735874
F.C. ISSY – U10 Poule B – n° 29736293
RACING CLUB FRANCE – U10 Poule C – n° 29736427
RACING CLUB FRANCE – U10 Poule D – n° 29736536
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – U10 Poule N – n° 29750486
COM BAGNEUX– U10 Poule O – n° 29740355 (trop tardive)

Cas n° 4 – Absence de récupération de la rencontre

ARARAT ISSY – CDM – n° 28259541

F.C. CHAVILLE – U14. D2 – n° 29252413

F.C. RUEIL – U14 D2 – n° 29252414

A.S. FONTENAY – U14 D5 A – n° 28434831

MONTRouGE F C 92 – U14 D5 A – n° 28434832

F.C. RUEIL – U14 D5 E – n° 28435217

J.S. SURESNES – U12.Poule B – n° 29743523

J.S. SURESNES – U12.Poule C – n° 29743669

GARCHES VAUCRESSON – U12 Poule D. – n° 29743848

NANTERRE E.S. – U11 Poule G – n° 29741449

ANTONY FOOTBALL EVOLUTION – U10.Poule E – n° 29739368

ANTONY FOOTBALL EVOLUTION – U10.Poule G – n° 29739548

J.S. SURESNES – U10.Poule J – n° 29739819

J.S. SURESNES – U10.Poule K – n° 29739909

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.